

l'ordre du jour est le suivant :

- 1) approbation du PV du 10/10/23 et du 11/12/2023
- 2) Election du secrétaire de la FS
- 3) Note d'Orientations 2024
- 4) Budget
- 5) Accidents du travail, signalements, registre Santé Sécurité au Travail
- 6) Aménagement de l'accueil du SIP de La Roche sur Yon
- 7) Vidéoprotection
- 8) Rapport du médecin du travail sur 2023
- 9) Bilan PAP 2023
- 10) Questions diverses

Monsieur Fuentes était accompagné de Messieurs Manceau, Laubray, Le Peillet, Allard et de mesdames Zeganadin, Ferre, Voisin.

Étaient présentes également Madame Gandier (Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention), Madame Bailly (médecin du Travail) et Madame Leblanc (assistante sociale)

Pour les organisations syndicales étaient présents:

Pascal Thomas, Anne-Gaëlle Deniel, Marie-Laure Danieau, Bertrand Savoye et Valérie Géminet pour **Solidaires Finances Publiques 85**,

Didier Loiseau, Anne Reto-Rivière, Stéphane Guibert et Aurélien Front pour FO. Sophie Delaunay-Harmand en tant qu'experte FO. Sonia Perraudeau et Christophe Bedu pour la CGT

Arnaud Claracq pour la CFDT et Agathe Dhainaud pour la CFTC

Après la lecture des liminaires, Monsieur Fuentes a ouvert l'ordre du jour de cette séance plénière.

1) PV du 10/10/23 et du 11/12/23 :

Les PV ont été approuvés à l'unanimité après avoir reçu l'assurance de Monsieur Fuentes que les déclarations liminaires étaient adressées à la direction générale via l'inter-région. Monsieur Fuentes a accepté que les liminaires soient de nouveau annexées aux PV.

2) Election du secrétaire de la FS :

Monsieur Pascal THOMAS, co-secrétaire de *Solidaires FiP 85* a été élu à l'unanimité secrétaire de la FS.

Son rôle est défini par l'article 40 du règlement intérieur :

Le secrétaire de la FS contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il assure un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité.

Le président l'associe étroitement à l'élaboration de l'ordre du jour.

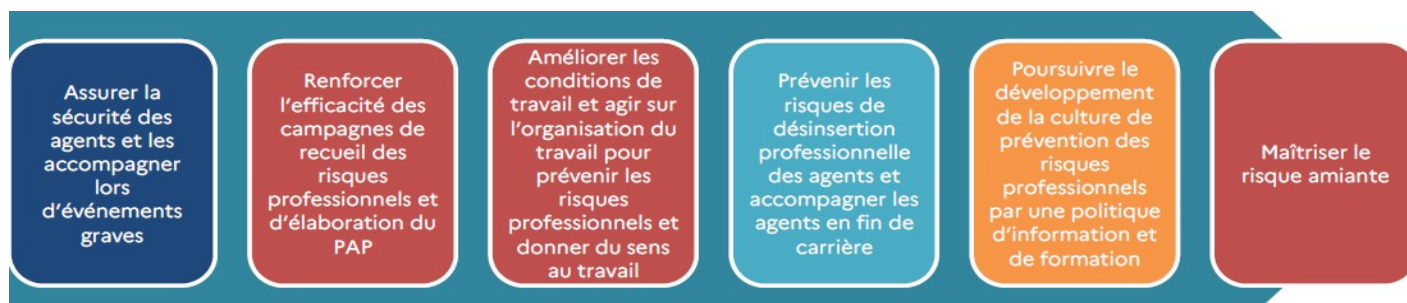
Le secrétaire de la FS participe également à l'élaboration du procès-verbal rédigé par le secrétaire administratif en faisant, le cas échéant, des propositions de modifications. Il contresigne le procès-verbal.

Le secrétaire de la FS n'est ni l'interlocuteur privilégié du président, ni le représentant de l'ensemble des organisations syndicales siégeant dans la FS.

3) Note d'Orientations 2024 :

Cette note annuelle, que vous pourrez trouver en fichier joint de ce compte-rendu, détaille les grands axes d'actions et de réflexions ministérielles en matière de politique de Santé, Sécurité et Conditions de travail. Elle a vocation à être déclinée par les directions générales puis locales notamment en termes de prévention sur les sujets de la santé au travail.

Cette note porte sur 6 axes :



La note d'orientation 2024 mentionne la réalisation de **nombreux guides** (gestion des événements graves, ANACT, ...). Suite à notre demande, la direction a accepté de les mettre sur l'espace partagé des membres de la FS afin de constituer une base documentaire. *Solidaires FiP 85* utilisera ce guide pour débattre en instance sur la méthodologie locale de prise en charge d'événements graves (attentats, incendie, ...), axe n°1.

Au sujet des **risques professionnels** - axe n°2 : le nouveau logiciel « **Prev'Actions** » va mobiliser considérablement Madame Ferré, en l'obligeant à saisir des informations pour l'ensemble des sites de Vendée. D'autant que ce logiciel ne lui a été accessible qu'à compter de vendredi 5 avril. La **campagne DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) va évoluer, les risques pourront être saisis dorénavant au fil de l'eau dans Prev'Actions.

Pour *Solidaires FiP 85*, l'identification des risques professionnels et l'élaboration de mesures de prévention sont des points d'entrée cruciaux dans la réalité de l'activité des agents pour tenter d'influer sur l'organisation du travail. Nous avons rappelé l'importance des réunions de l'ensemble des agents par service pour échanger sur les risques et les moyens de les éliminer ou les limiter au maximum.

L'axe n°3 relève d'un objectif louable d'**amélioration ds conditions de travail** et de donner du sens au travail mais pose la question de sa mise en œuvre et de sa déclinaison concrète.

En ce qui concerne la lutte contre la **désinsertion professionnelle** – axe 4 : *Solidaires* partage la nécessité de mettre en place des actions diversifiées pour permettre à des agents dont le handicap ou les problèmes de santé restreignent leur aptitude professionnelle, de rester en activité ou de la reprendre. Ceci passe par l'information, l'accompagnement et le suivi de ces personnes.

Madame Leblanc et Madame Bailly ont présenté leur intervention coordonnée pour lutter contre la désinsertion professionnelle. En effet, tout arrêt maladie de plus de 3 mois leur est signalé par les RH.

L'axe 5 fixe l'objectif de **poursuivre la culture de prévention par la formation et l'information**. A ce titre, madame Gandier mettra à disposition des membres de la FS l'enregistrement vidéo du webinaire du 2 mai 2024 sur la formation à la santé mentale. Elle a indiqué que Monsieur Féville, inspecteur santé sécurité au travail (ISST), suivra prochainement une formation sur les enjeux climatiques.

Madame Leblanc a précisé qu'elle termine l'établissement d'une plaquette sur le rôle de l'assistante sociale quand un événement grave survient.

En ce qui concerne le **risque amiante** (axe n°6) : un premier GT relatif à la signalétique du risque amiante sur les sites de Challans et de Jaurès a eu lieu le 29 mars 2024. Les différents sites construits avant 1997 vont être vus au cours de 2024.

Une autre OS a demandé la transmission des repérages avant travaux et leur positionnement sur l'espace partagé de la FS. Ces documents sont utiles aux membres de la FS lors des visites de sites ou des débats sur les projets de travaux.

4) Budget :

le budget initial de 2023 s'élevait à 86 614€ après l'abondement de 5 137€.

Le budget 2024 s'élève à 84 111€ (après la réserve de 9 % comme en 2023) et se répartit en 65 348€ pour l'enveloppe local et 18 763€ d'enveloppe mutualisée régionale de formations. Il représente une moyenne de 130€ par agent.

Madame Gandier a informé la FS de la nouvelle règle budgétaire « AE = CP » autrement dit, tout ce qui est engagé doit être payé sur le budget de l'année. Or, jusqu'à présent il était possible de financer certaines actions sur deux ans. Ce fut le cas de la conférence théâtralisée qui s'est déroulée en février 2024 contre les violences sexistes et sexuelles a été financé sur le budget 2023 et un reliquat de 168€ est financé sur 2024 (lié à un ajustement de la salle occupée).

Ce premier examen du budget a permis de valider des **formations** manipulation extincteurs, conduite en mode dégradé (accent mis sur la sécurité et pas du tout l'écoconduite), sensibilisation aux Risques Psychosociaux (RPS) pour les agents et pour les encadrants, prévention liée au travail sur écran, formation secourisme PSC1.

Solidaires FiP 85 a insisté sur l'importance que la formation de sensibilisation au RPS se déroule en présentiel et non par visio. Le sujet est important et nécessite une communication en groupe.

Une proposition de **cours de sophrologie** va être proposée sous une forme différente de l'année dernière. En effet les cours auront lieu sur le temps de travail. Madame Ferré se rapprochera des RH pour organiser ceci.

Nous avons également validé deux fiches actions pour financer des bureaux électrique sur prescription de Madame Bailly et deux fiches de sac à dos pour télétravailleur dont une spécifique pour un déplacement en vélo.

Ce dernier point a été l'occasion de fixer les critères que devait remplir un **sac à dos proposé aux télétravailleurs** : garantir un bon maintien du dos, être étanche, avoir des bandes réfléchissantes et une couleur claire pour une bonne visibilité lors d'un déplacement à pieds ou en vélo. Madame

Ferré et madame Gandier vont proposer une sélection de sac à dos aux membres de la FS remplissant ces critères.

Solidaires FiP 85 salue le travail de madame Zeganadin qui a répondu à la demande de **ménage renforcé** formulée par l'intersyndicale. Ceci avait été inscrit sur le DUERP de plusieurs services. Certes le contrat de ménage relève d'un marché national mais il nécessite une action annuelle de renfort. Ceci devrait donc relever du budget de la direction. Cependant, le budget de la direction vient d'être diminué de 85 000€ et la FS se doit de renforcer l'hygiène au travail. La soutenabilité d'un financement partagé entre la direction et la FS est à l'étude par la direction. Enfin, une fiche finançant de **stores intérieurs** pour l'ensemble des fenêtres du SGC de Challans est suspendue à l'obtention d'informations supplémentaires sur la qualité des stores extérieurs par l'équipe immobilière de la direction.

Ceci a été l'occasion d'apprendre que le projet de modification de localisation des services à l'intérieur du site de Challans est abandonné.

Solidaires FiP 85 a demandé que la possibilité de disposer d'un **fauteuil ergonomique en télétravail pour une personne ayant des pathologies de dos** soit abaissée au seuil de 2 jours de télétravail.

5) Accidents du travail, signalements, registre Santé Sécurité au Travail :

Solidaires FiP 85 a rappelé l'importance d'avoir une information rapide et au fil de l'eau des accidents, fiches de signalement et fiche RSST pour mettre en place des mesures de prévention. Le but d'empêcher l'exposition d'autres agents à une situation risquée similaire.

Le nouvel outils [Sign@IFIP](#) a été déployé au bénéfice de tous les agents le 8 février 2024. Il doit contribuer à rendre effectif la **politique de tolérance zéro de la DGFIP** face à toute forme d'incivilité ou d'agression.

Accessible depuis l'espace RH du portail applicatif, il est limité pour l'instant à la déclaration d'incident survenu dans la relation avec l'usager. La déclaration est transmise au chef de service qui peut la compléter dans un délai de 48h, de tout élément contextuel qu'il jugerait opportun de mentionner et/ou de la description des premières mesures de soutien à l'agent qu'il a mise en œuvre.

Une seconde après sa transmission, la déclaration de l'agent est visible par l'assistant de prévention qui peut donc, sans délai et sans attendre l'éventuel complément du chef de service, commencer à le traiter. Des envois automatiques de mails sont prévus dans l'application afin d'informer les différents acteurs qu'une action est attendue de leur part ou qu'une action a été réalisée. Ceci doit améliorer le suivi des incidents. L'agent à l'origine de la déclaration peut suivre l'avancement de son traitement.

Solidaires FiP 85 a obtenu l'engagement du directeur que les signalements (accidents, signalement d'incident interne à la DGFIP ou via [Sign@IFIP](#), RSST) restent transmis rapidement et au fil de l'eau pour que la FS puisse continuer son travail de prévention.

En effet, aucun accès des OS à [sign@IFIP](#) n'est prévu. Cependant, madame Ferré peut effectuer un export des informations afin de matérialiser la fiche de signalement et nous la communiquer.

1 accident et 1 signalement via [Sign@IFIP](#) ont eu lieu en 2024. Pour l'accident, aucun élément tranchant sur la fenêtre n'a été identifié. Aucune réparation n'est donc prévue.

Concernant le signalement [Sign@IFIP](#), la procédure suit son cours pour ne pas tolérer de violence verbal à l'encontre d'un agent DGFIP

Une fiche de signalement au SIE de La Roche en 2023 a donné lieu à une lettre de rappel à l'ordre du redevable. Une autre du SGC Les Sables d'Olonne nécessite la poursuite de recherche d'identification de l'agresseur.

Solidaires FiP 85 vous rappelle l'importance de signaler toute agression ou insulte dans le cadre professionnel. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour tout soutien ou accompagnement.

La fiche RSST des PCE des Sables d'Olonne et de La Roche sur Yon a commencé à être évoquée. *Solidaires FiP 85* a demandé que la proposition d'écoute de Madame Bailly soit adressée à tous les agents du PCE afin de prendre en compte l'état psychologique des collectifs de travail des PCE. La direction a décidé d'attendre la reprise, après arrêt médical, du chef de service. La direction, à travers Monsieur Danelutti et Madame Brousse, doit rencontrer les collègues du PCE le 19 avril pour répondre au problème d'effectif reconnu par la direction et aux problèmes métier (programmation, RCTVA, objectifs ...)

6) Aménagement de l'accueil du SIP de La Roche sur Yon :

Le projet d'aménagement du SIP de LA Roche sur Yon qui nous a été présenté ce jour est le fruit d'une réflexion globale de la direction sur les conditions de réception du public. Les agents du service ont été associés lors de groupes de travail. Ce projet de 150 000€ est encore emmené à évoluer : il est en attente de validation budgétaire, puis un bureau d'étude sera consulté. Sa proposition devra tenir compte du cahier des charges du **label « accueil rénové »** (tout en respectant les contraintes du « **SIP de demain** ») et sera validée par un groupe de travail associant les agents. D'autant que ce délai permettra d'avoir le retour d'utilisation de l'aménagement d'un accueil dans le 44.

le projet : La bulle vitrée servirait d'accueil et de lieu d'attente des contribuables, puis on accède à un premier espace « généraliste » avec 4 accueils debout et un accueil aménagé pour les personnes handicapées d'un côté et de l'autre 6 postes en accès libre service. Ensuite, on atteint le dernier espace pour l'accueil assis constitué de 4 postes séparés par une cloison phonique spécifique garantissant la confidentialité et 2 boxes de réception. Parmi ces 2 boxes, il y en aura un qui sera partagé avec les brigades pour les accueils nécessitant une sécurité renforcée.

Solidaires FiP 85 s'est fait préciser :

- * cet accueil ne constitue pas l'accueil de la cité. De plus, les autres services (tels que le SIE, le PCR, les brigades, ...) gardent la possibilité de recevoir des contribuables dans leur service.
- * un système d'accueil sera mis en place dans la bulle vitrée : il reste à définir si ceci sera une personne dédiée à l'accueil « volant » et/ou un gestionnaire de file
- * l'insonorisation de l'accueil généraliste n'est pas oubliée
- * l'accueil des personnes handicapées respectant un standard de bureau plus bas, nous avons attiré l'attention sur la nécessité de garantir la sécurité sur le décroché de niveau avec les collègues en postes surélevés
- * la nécessité de pouvoir aller de l'accueil généraliste aux postes libre service a été discutée
- * l'aspect sécurité des accueils assis a été vu
- * le label « accueil rénové » comprend énormément de points définissant les postes libre service, le fléchage en couleur, ... ce qui justifie le recours au bureau d'étude.

Il est à noter que l'espace occupé par ce projet correspond à l'espace occupé actuellement par l'accueil et une partie du recouvrement. De plus, sur le plan présenté, il y a 5 postes d'agent à l'accueil généraliste, 4 postes d'agent à l'accueil assis hors boxe et 2 boxes, ce qui fait 11 agents occupés à l'accueil.

Solidaires FiP 85 reste attentif à ce que les agents soient associés et écoutés sur ce projet qui préfigure certainement l'aménagement des autres sites. Les évolutions du projet seront présentées en FS.

7) Vidéoprotection :

Un dispositif de vidéoprotection est en cours de mise en place sur les sites de Fontenay-le-Comte, Les Herbiers et le SGC Yon Vendée.

Les demandes d'autorisation préalables aux mises en service ont été déposées en préfecture le 16/01/2024, mais la direction n'a pas de retour pour l'instant. Ceci conditionne la mise en service.

La direction a indiqué que ce **système de vidéoprotection** est avant tout **dissuasif** : les caméras et écrans sont visibles et signalés.

Un second écran de visualisation est installé dans un bureau collectif pour permettre l'information rapide des agents présents en cas de déclenchement.

Ce système vient compléter celui des boutons d'alerte. En effet, en cas de leur activation, les images peuvent être utilisées à des fins de levée de doute. L'accès aux images se fait sur réquisition judiciaire et n'est accessible qu'au délégué à la sécurité, au directeur du Pôle Ressources Humaines et Moyens Généraux et à la société de maintenance.

Des **réunions d'information** se sont tenues et vont continuer à se tenir afin d'informer et de former l'ensemble des agents des sites.

Il faut souligner qu'aucun poste de travail ne doit être visible par ces caméras. Un petit espace de la caméra a été floutée à Fontenay pour respecter cette contrainte.

Solidaires Finances Publiques 85 a fait préciser plusieurs éléments du dispositif d'alerte. Les OS se sont assurées que la responsabilité des agents ayant un écran de surveillance dans leur service ne sera pas mise en cause en cas de problème.

De plus, *Solidaires Finances Publiques 85* est attentif au sentiment des agents concernés.

Enfin, nous avons obtenu que la direction forme également les EDR, puisqu'ils sont susceptibles d'intervenir sur ces sites.

8) Rapport du médecin du travail sur 2023 :

Ce rapport retranscrit l'importance et la variétés des interventions de Mme Bailly : consultations périodiques, sur demande de l'agent et sur demande de la direction.

Mme Bailly a indiqué, comme l'année dernière, qu'aucun aménagement de poste n'avait été refusé par la direction. De plus, elle a retranscrit de manière anonymisée les « ressentis » indiqués par les collègues lors de leur visites médicales : surcharge de travail, manque de soutien, ...

Le médecin du travail a souligné les **difficultés de suivi médical** rencontrés par de plus en plus d'agents, particulièrement les nouveaux agents. Cela conduit à la découverte de pathologies ignorées lors de la visite médicale. Ceci est la conséquence directe du manque croissant de médecins généralistes et spécialistes dans notre département.

9) Bilan PAP 2023 :

La présentation du PAP par la direction a été l'occasion de revenir sur les actions réalisées en 2023 et de faire un point sur les travaux des différents services et sites. (cf. Questions diverses)

10) Questions diverses

* **audit télétravail** : La direction a indiqué qu'une note relative aux règles générales du télétravail serait présentée aux chefs de service en mai puis diffusée aux agents.

La direction organisera en juin des ateliers entre chefs de service afin qu'un partage d'expérience puisse avoir lieu.

* **Solidaires FiP 85** a signalé que le **gestionnaire de file d'attente du site des Sables d'Olonne** ne fonctionnait pas. Le SIP de La Roche est dans la même situation. La direction a indiqué qu'il s'agissait d'un problème de pièce détaché. Elle doit rencontrer l'entreprise gestionnaire du logiciel très prochainement et espère trouver enfin une solution durable.

* la **BCR est dotée de gilets pare-balles**.

* la **BCR et les vérificateurs devraient disposés très rapidement de smartphones spéciaux d'alerte agression** (commande passée)

* le **problème de moustiques sur le site des Sables d'Olonne** est en cours de résolution. La vidange du bac à graisses de la cantine a été réalisé et le pompage de l'eau stagnante dans le vide sanitaire (résultant du problème de bac à graisses) devrait intervenir très prochainement. Ceci étant l'origine du problème de moustiques, le problème devrait se résoudre.

* concernant les **problèmes d'humidité sur un mur du Rez de Chaussée du SPFE** ainsi qu'au niveau de l'**accueil du CDIF**. La direction pense qu'il s'agit d'un défaut sur le réseau pluvial. Une étude de sondage du sol est organisée le 10 avril.

* la PIE et France Domaine sont passés à Fontenay le Comte pour vérifier que la direction respecte ses obligations d'entretien des bâtiments. Cette intervention est réalisée dans le cadre de la réévaluation bâtimementaire annuelle des biens de l'Etat. Une visite identique aura lieu prochainement à Challans.

* les **futurs travaux de la cité Travot** ont donné lieu à un questionnaire remplis par les différents services concernant les locaux, leur moyen de déplacement, ... Ceci constitue une base d'information.

* pour le **10 mai** : les chefs de services ont eu la consigne de la direction de valider les congés.

CALENDRIER :

GT sécurité attentat le 17 mai

GT radon le 20 juin

GT signalétique amiante pour le site des Herbiers et le SGC YonnVendée le 28 juin

Les visite de sites prévues par une délégation de la FS sont :

* le Service d'Appui de Fontenay le Comte le 23 mai

* le CDIF La roche : le 11 juin

* La visite des Sables d'Olonne sera fixée dès la fin des travaux de lutte contre les moustiques